Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue

française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 35 (1989)

Heft: 4

Rubrik: Notre couverture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Quelle importance les politiciennes accordent-elles à leur condition féminine, 65 % d'entre elles estiment que c'est un élément déterminant en politique, 36 % jugeant qu'il n'apporte que des désavantages.

Le Tessin aura aussi son bureau de la condition féminine

Le Tessin aura aussi son bureau cantonal de la condition féminine sur le modèle de celui qui existe dans le canton du Jura depuis 1979. Le Grand Conseil tessinois a en effet accepté à l'unanimité une initiative parlementaire demandant l'ouverture d'un tel office. La modification de la loi sanitaire figurera au centre des débats du parlement cantonal qui se réunit pour la première fois cette année.

Les tâches qui incomberont au nouveau bureau de la condition féminine et qui ont été définies par l'initiative dite du « 8 mars » consisteront notamment en l'amélioration de la position de la femme, la suppression de toute discrimination ainsi que l'encouragement des femmes à obtenir des places à responsabilité. Le bureau devra s'engager dans les domaines de la formation, de l'activité professionnelle et de la famille. Le nouvel organisme cantonal aura aussi pour tâche de veiller au respect de l'égalité des droits entre hommes et femmes.

Il s'agit désormais pour le gouvernement tessinois d'établir un projet concret. Une commission a proposé de doter le bureau de son propre budget. Outre le Jura, Genève, Bâle-Campagne et Saint-Gall disposent déjà d'un bureau de la condition féminine.

NOTRE COUVERTURE:

De la coutume du « Kilt » au mariage en Suisse

Dans les campagnes d'autrefois en Suisse alémanique, la demande en mariage se déroulait selon un rituel bien particulier, dit le « kilt ». C'était la visite nocturne en cachette du soupirant au domicile de son élue. Des légendes humoristiques et même tragiques sur cette coutume populaire ont été reprises dans la littérature et l'art populaire. Entre-temps on se rencontre au bal, au travail lors d'une randonnée, sur les pistes de ski, et l'on décide plus tard de se marier. Pour la cérémonie à l'église on choisit souvent des sites particuliers comme Arosa, Gléresse, l'église du vignoble à Hallau dans le canton de Schaffhouse (photo) et bien d'autre.

ENTREPRISE GENERALE D'ELECTRICITE

SWISSELEC

6, rue Mercœur 75011 PARIS

Tél.: 43.79.77.13/43.79.88.82

Conseils

en partages d'héritages selon le droit suisse: Inventaire, plan financier, contrat de partage d'héritage, procurations, impôts, droit des sociétés



Treuhand Sven Müller

Birkenrain 4 CH-8634 Hombrechtikon ZH Tél. 055/42 21 21

Le Département fédéral des affaires étrangères engage, par voie de concours, un certain nombre de stagiaires destinés à embrasser la profession de

diplomate

Le concours d'admission aura lieu en janvier 1990.

Les candidates et candidats intéressés, de nationalité suisse uniquement et possédant une formation universitaire complète, sont invités à déposer leur candidature jusqu'au 16 octobre 1989.

L'âge limite pour l'admission est de 32 ans (année de naissance 1958 ou plus jeune).

Tout renseignement au sujet du concours ou de la carrière diplomatique peut être obtenu auprès du Département fédéral des affaires étrangères, Section du recrutement et de la formation du personnel, Eigerstrasse 73, 3003 Berne (tél. 031/61 32 54).

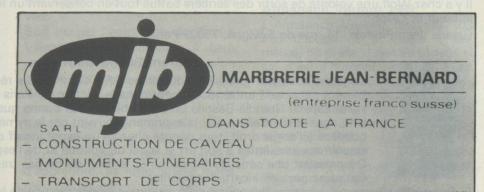
P 05-00/2018-080474-...



LA QUALITÉ SUISSE



24, rue de Dammarie · 77000 Melun



6, Boulevard Rodin - 92130 Issy les Moulineaux 28, Rue St Roch - 78350 Jouy-en-Josas Tél.: 46.45.14.07 Tél.: 30.24.90.60